

En cette veille du 22 mars, journée nationale de grève des AED (Assistant·es d'éducation - "surveillant·es") nous proposons cet extrait du dernier n° du journal de Sud éducation 78 *Méfiez-vous... des syndicalistes !*

Nous avons échangé avec deux collègues assistants d'éducation (AED) d'un collège des Yvelines, d'environ 600 élèves, qui nous ont fait part des constats partagés au sein de l'équipe (en tout, 6 assistants d'éducation et assistants pédagogiques) qui n'a malheureusement pas pu être présente au grand complet pour cet entretien.

AED | Vies scolaires solidaires

... AED LES BAHUTS NE FONCTIONNENT PAS SANS NOUS !

Nous avons échangé avec deux collègues assistants d'éducation (AED) d'un collège des Yvelines, d'environ 600 élèves, qui nous ont fait part des constats partagés au sein de l'équipe (en tout, 6 assistants d'éducation et assistants pédagogiques) qui n'a malheureusement pas pu être présente au grand complet pour cet entretien.

Vous étiez très solidaires déjà dans votre équipe avant d'adhérer au syndicat. D'où vient cette solidarité ?

– Ça vient en partie des reproches et pressions adressés à certains d'entre nous par la hiérarchie, qui ont conduit à nous souder, et de tentatives grossières de division de l'équipe (valorisation des uns, dévalorisation des autres), ce qui a finalement produit l'effet inverse, car on s'est bien rendu compte de la manœuvre.

– Il y a aussi les immiscions de la hiérarchie dans l'organisation des tâches à réaliser au sein de la Vie Scolaire. La fiche de poste, c'est important pour qu'on ne nous fasse pas faire n'importe quoi, mais lorsqu'on est à notre poste, nous distribuer autoritairement les différentes tâches de façon nominative, ça nous dépossède d'un aspect de notre travail.

– Et le constat, dès le début d'année, du temps et des conditions de travail partagés de 8 heures à 17 heures, ça impose la nécessité de composer ensemble. En plus, en subissant des conditions de travail difficiles, on est obligé de faire preuve d'entraide pour aider les collègues à tenir car on est les premiers à savoir qu'on a nous-mêmes parfois besoin d'une épaule pour se reposer, d'un collègue pour filer un coup de main.

– On est quelques-uns à avoir quelques années d'AED derrière nous, et on a remarqué une

augmentation de la charge de travail, sans augmentation des moyens humains, sans reconnaissance par le salaire, malgré notre rôle central au sein de l'établissement.

– C'est aussi la conséquence du mépris de la part des supérieurs, du manque de reconnaissance, qui est y compris assimilé par les

élèves. On est parfois pris pour des sous-mesmes, et certaines remarques d'élèves nous le rappellent, parfois compatissantes, parfois méprisantes.

Pourquoi et comment vous êtes-vous rapprochés d'une organisation syndicale ?

– Ça rejoint un peu ce qui a contribué au départ à nous souder entre nous : le mépris de la hiérarchie, l'absence d'écoute, la différence flagrante de traitement par rapport à d'autres personnels. En plus de cela, nos contrats sont précaires et indécents* : notre seule force c'est le collectif. Donc pour avoir du poids.

– Un coup de pression de la hiérarchie pour nous punir de notre isolement suite à la contamination d'un collègue au coronavirus : au retour au travail, on a reçu une convocation du chef pour une série d'entretiens individuels. La convocation mentionnait qu'on pouvait se faire accompagner par la personne de son choix. On a pensé avocat, puis en discutant

on a pensé au syndicat. Au final, en combinant la solidarité entre nous et le soutien syndical, on s'est rendu compte qu'on ne pouvait pas nous reprocher tout et n'importe quoi, et que les règles au travail doivent s'appliquer dans les deux sens. On s'est dit aussi qu'il est important de ne pas attendre d'être confronté à une difficulté avec la hiérarchie pour s'organiser, se former sur nos droits et nos obligations.

... le mépris de la hiérarchie, l'absence d'écoute, la différence flagrante de traitement par rapport à d'autres personnels. En plus de cela, nos contrats sont précaires et indécents : notre seule force c'est le collectif.

Qu'est-ce qui a permis selon vous de canaliser les coups de pression de la hiérarchie ?

– Depuis qu'on est syndiqués, on a le sentiment d'être plus pris au sérieux, moins pris pour des abrutis, ignorants de leurs droits.

– Le mode de communication de la hiérarchie a changé, il a pris une dimension plus administrative, comme s'ils sentaient qu'on les attendait au tournant. Nous aussi, on communique plus à l'écrit, et on garde des traces de ce qui nous est dit.

– Du coup ce qui en ressort, c'est un sentiment de respect, de prise au sérieux, de considération, comme n'importe quel personnel d'une administration. On rétablit un peu de dignité dans notre travail.

* Les contrats d'AED sont des CDD d'un an maximum, que l'administration a la possibilité de renouveler six fois. Au terme des six ans, il n'y a rien.

La vie dure en Vies Scolaires...

Après une année scolaire 2020-2021 marquée par une mobilisation nationale des Assistants d'éducation (AED), le printemps a été celui des non-renouvellements de contrats par de nombreuses directions d'établissements du département. La rentrée 2021-2022 s'est singularisée quant à elle par des reconductions quasi-systématiques des périodes d'essai pour les AED dont c'était le premier contrat, ainsi qu'un licenciement en cours de période d'essai.

Avec le soutien de SUD Educ, certains collègues non-renouvelés au printemps ont déposé des recours auprès du Tribunal administratif de Versailles. L'un a déjà gagné en référé-suspension (procédure d'urgence visant à faire suspendre la décision). L'intervention de SUD Education 78 a permis de faire reculer l'administration sur le licenciement du collègue AED.



À COMMANDER AU SYNDICAT

- la brochure Aed guide d'auto-défense syndicale
- les autocollants "AED - les bahuts ne fonctionnent pas sans nous !"

SUD ÉDUCATION 78 - 685

Vous étiez très solidaires déjà dans votre équipe avant d'adhérer au syndicat. D'où vient cette solidarité ?

– Ça vient en partie des reproches et pressions adressés à certains d'entre nous par la hiérarchie, qui ont conduit à nous souder, et de tentatives grossières de division de l'équipe (valorisation des uns, dévalorisation des autres), ce qui a finalement produit l'effet inverse, car on s'est bien rendu compte de la manœuvre.

– Il y a aussi les immiscions de la hiérarchie dans l'organisation des tâches à réaliser au sein de la Vie Scolaire. La fiche de poste, c'est important pour qu'on ne nous fasse pas faire n'importe quoi, mais lorsqu'on est à notre poste, nous distribuer autoritairement les différentes tâches de façon nominative, ça nous dépossède d'un aspect de notre travail.

– Et le constat, dès le début d'année, du temps et des conditions de travail partagés de 8 heures à 17 heures, ça impose la nécessité de composer ensemble. En plus, en subissant des conditions de travail difficiles, on est obligé de faire preuve d'entraide pour aider les collègues à tenir car on est les premiers à savoir qu'on a nous-mêmes parfois besoin d'une épaule pour se reposer, d'un collègue

pour filer un coup de main.

- On est quelques-uns à avoir quelques années d'AED derrière nous, et on a remarqué une augmentation de la charge de travail, sans augmentation des moyens humains, sans reconnaissance par le salaire, malgré notre rôle central au sein de l'établissement.
- C'est aussi la conséquence du mépris de la part des supérieurs, du manque de reconnaissance, qui est y compris assimilé par les élèves. On est parfois pris pour des sous-merdes, et certaines remarques d'élèves nous le rappellent, parfois compatissantes, parfois méprisantes.



Pourquoi et comment vous êtes-vous rapprochés d'une organisation syndicale ?

- Ça rejoint un peu ce qui a contribué au départ à nous souder entre nous : le mépris de la hiérarchie, l'absence d'écoute, la différence flagrante de traitement par rapport à d'autres personnels. En plus de cela, nos contrats sont précaires et indécents* : notre seule force c'est le collectif. Donc pour avoir du poids.
- Un coup de pression de la hiérarchie pour nous punir de notre isolement suite à la contamination d'un collègue au coronavirus : au retour au travail, on a reçu une convocation du chef pour une série d'entretiens individuels. La convocation mentionnait qu'on pouvait se faire accompagner par la personne de son choix. On a pensé avocat, puis en discutant on a pensé au syndicat. Au final, en combinant la solidarité entre nous et le soutien syndical, on s'est rendu compte qu'on ne pouvait pas nous reprocher tout et n'importe quoi, et que les règles au travail doivent s'appliquer dans les deux sens. On s'est dit aussi qu'il est important de ne pas attendre d'être confronté à une difficulté avec la hiérarchie pour s'organiser, se former sur nos droits et nos obligations.

Qu'est-ce qui a permis selon vous de canaliser les coups de pression de la hiérarchie ?



SUD ÉDUCATION 78 - 2021

- Depuis qu'on est syndiqués, on a le sentiment d'être plus pris au sérieux, moins pris pour des abrutis, ignorants de leurs droits.
- Le mode de communication de la hiérarchie a changé, il a pris une dimension plus administrative, comme s'ils sentaient qu'on les attendait au tournant. Nous aussi, on communique plus à l'écrit, et on garde des traces de ce qui nous est dit.
- Du coup ce qui en ressort, c'est un sentiment de respect, de prise au sérieux, de considération, comme n'importe quel personnel d'une administration. On rétablit un peu de dignité dans notre travail.

* Les contrats d'AED sont des CDD d'un an maximum, que l'administration a la possibilité de renouveler six fois. Au terme des six ans, il n'y a rien.

La vie dure en Vies Scolaires...

Après une année scolaire 2020-2021 marquée par une mobilisation nationale des Assistants d'éducation (AED), le printemps a été celui des non-renouvellements de contrats par de nombreuses directions d'établissements du département. La rentrée 2021-2022 s'est singularisée quant à elle par des reconductions quasi-systématiques des périodes d'essai pour les AED dont c'était le premier contrat, ainsi qu'un licenciement en cours de période d'essai.

Avec le soutien de SUD Éduc, certains collègues non-renouvelés au printemps ont déposé des

recours auprès du Tribunal administratif de Versailles. L'un a déjà gagné en référé-suspension (procédure d'urgence visant à faire suspendre la décision). L'intervention de SUD Éducation 78 a permis de faire reculer l'administration sur le licenciement du collègue AED.